# Société eau vivante



Biotechnologies naturelles Traitements écologiques Installateur thermique & sanitaire

## **CONDITIONS GENERALES DE VENTE**

## ARTICLE 1 - Objet

Les présentes conditions générales de vente constituent, conformément à l'article L 441-6 du Code de commerce, le socle unique de la relation commerciale entre les parties. Elles ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles la SARL Société Eau Vivante (« Le Fournisseur ») fournit aux acheteurs particuliers/professionnels («l'Acheteur ») qui lui en font la demande, les produits disponibles (« Les Produits »).

Elles s'appliquent sans restriction ni réserve à toutes les ventes conclues par le Fournisseur auprès des Acheteurs quel que soit les clauses pouvant figurer sur les documents de l'Acheteur, et notamment ses conditions générales d'achat. Ces Conditions Générales de Vente sont systématiquement communiquées à tout Acheteur qui en fait la demande, pour lui permettre de passer commande auprès du Fournisseur. Toute commande de Produits implique, de la part de l'Acheteur, l'acceptation des présentes Conditions Générales de Vente et des conditions générales d'utilisation du site internet du Fournisseur pour les commandes électroniques. Les renseignements figurant sur les catalogues, prospectus et tarifs du Fournisseur sont donnés à titre indicatif et sont révisables à tout moment.

Le Fournisseur est en droit d'y apporter toutes modifications qui lui paraîtront utiles. Le Fournisseur se réserve le droit de déroger à certaines clauses des présentes Conditions Générales de Vente, en fonction des négociations menées avec l'acheteur, par l'établissement de Conditions de Vente Particulières. Le Fournisseur peut, en outre, être amené à établir des Conditions Générales de Vente catégorielles, en fonction du type de clientèle considérée, déterminée à partir de critères objectifs. Dans ce cas, les Conditions Générales de Vente Catégorielles s'appliquent à tous les opérateurs répondant à ces critères. L'Acheteur est tenu de se reporter au descriptif de chaque Produit afin d'en connaître les propriétés et les particularités essentielles.

Les offres de Produits s'entendent dans la limite des stocks disponibles, tels que précisés lors de la passation de la commande. Les coordonnées du Vendeur sont les suivantes : SARL Société Eau Vivante, Société à responsabilité limitée au capital de 10.000€ - Siège social : Le Cros Pouget - 43340 LANDOS - Bureau : 17 boulevard de la République - 43000 LE PUY EN VELAY, SIRET 793 824 392 00013 RCS LE PUY EN VELAY, Téléphone : 06 09 38 75 63, Mail : societeeauvivante@ovh.fr.

Ces Conditions Générales de Vente sont accessibles à tout moment sur demande auprès de la SARL Société Eau Vivante et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire. Sauf preuve contraire, les données enregistrées dans le système informatique du Vendeur constituent la preuve de l'ensemble des transactions conclues avec l'Acheteur.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, l'Acheteur dispose, à tout moment, d'un droit d'accès, de rectification, et d'opposition à l'ensemble de ses données personnelles en écrivant, par courrier et en justifiant de son identité, à la SARL Société Eau Vivante.

# ARTICLE 2 - Commandes - Tarifs

Il appartient à l'Acheteur d'accepter le devis mentionnant les Produits qu'il désire commander. Toutes les informations sur les caractéristiques essentielles des produits, les conditions de leur usage, les prix, les délais et le coût de la livraison ainsi que, le cas échéant, le délai de disponibilité des pièces détachées sont communiquées sur le devis ou à défaut sur demande.

Les produits proposés par la SARL Société Eau Vivante sont conformes à la législation française en vigueur et aux normes applicables en France et notamment les normes européennes.

Toute commande validée par l'Acheteur par acceptation du devis signé ou par mail constitue une acceptation irrévocable des présentes conditions générales de vente. Toute commande passée mail constitue la formation d'un contrat conclu à distance entre le Client et le Vendeur.

La vente ne sera considérée comme définitive qu'après l'envoi à l'Acheteur de la confirmation de l'acceptation de la commande par le Vendeur par courrier électronique et après encaissement par celui-ci de 50% du prix.

Les offres de Produits sont valables 1 mois à la date du devis émis, dans la limite des stocks disponibles.

Les produits sont fournis aux tarifs du Fournisseur en vigueur au jour de la passation de la commande, et, le cas échéant, dans la proposition commerciale spécifique adressée à l'Acheteur. Ces tarifs sont fermes et non révisables pendant leur période de validité, sauf clause particulière indiquée, telle qu'indiquée par le Fournisseur. Ces prix sont HT, départ usine et emballage en sus frais de transport à la charge de l'Acheteur sauf modalité particulière définie en commun accord.

Des conditions tarifaires particulières peuvent être pratiquées en fonction des spécificités demandées par l'Acheteur concernant, notamment, les modalités et délais de livraison, ou les délais et conditions de règlement. Une offre commerciale particulière sera alors adressée à l'Acheteur par le Fournisseur. Une facture est établie par le Vendeur et remise à l'Acheteur lors de la livraison des Produits commandés.

# ARTICLE 3 - Conditions de paiement

Le prix est payable 30 jours fin de mois le 10 suivant la date d'expédition de la marchandise tel qu'indiqué sur la facture. Un acompte correspondant à 50% du prix total d'acquisition des Produits susvisés est exigé lors de la passation de la commande.

Le Fournisseur ne sera pas tenu de procéder à la livraison des produits commandés par l'Acheteur si celui-ci ne lui en paye pas l'acompte dans les conditions et selon les modalités ci-dessus indiquées. En cas de retard de paiement et de versement des sommes dues par l'Acheteur au-delà du délai ci-dessus fixé, et après la date de paiement figurant sur la facture adressée à celui-ci, des pénalités de retard calculées au taux pratiqué par la Banque Centrale Européenne pour son opération de refinancement la plus récente majorée de 10 points du montant TTC du prix figurant sur ladite facture, seront automatiquement et de plein droit acquises au Fournisseur, sans formalité aucune ni mise en demeure préalable.

Le paiement entraînera l'exigibilité immédiate des sommes dues, sans préjudice de toute autre action que le Fournisseur serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre de l'Acheteur. En cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, le Fournisseur se réserve en outre le droit de suspendre ou d'annuler la livraison des commandes en cours de la part de l'Acheteur. Enfin, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40€ sera due, de plein droit et sans notification préalable par l'Acheteur en cas de retard de paiement. Le Fournisseur se réserve le droit de demander à l'Acheteur une indemnisation complémentaire si les frais de recouvrement effectivement engagés dépassaient ce montant, sur présentation des justificatifs.

Le Fournisseur se réserve, jusqu'au complet paiement du prix par l'Acheteur, un droit de propriété sur les produits vendus, lui permettant de reprendre possession desdits produits. Tout acompte versé par l'Acheteur restera acquis au Fournisseur à titre d'indemnisation forfaitaire, sans préjudice de toutes autres actions qu'il serait en droit d'intenter de ce fait à l'encontre de l'Acheteur.

Bureaux : 17 Bd de la République 43000 Le Puy en Velay • 06 09 38 75 63 • 09 72 37 72 27 • societeeauvivante@ovh.fr Horaires d'ouverture : Lundi Mardi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 - Jeudi Vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 ou sur RDV et à domicile

# Société eau vivante



Biotechnologies naturelles Traitements écologiques Installateur thermique & sanitaire

## **CONDITIONS GENERALES DE VENTE**

En revanche, le risque de perte et de détérioration sera transféré à l'Acheteur dès la livraison des produits commandés. L'Acheteur s'oblige, en conséquence, à faire assurer, à ses frais, les produits commandés, au profit du Fournisseur, par une assurance ad hoc, jusqu'au complet transfert de propriété et à en justifier à ce dernier lors de la livraison. A défaut, le Fournisseur serait en droit de retarder la livraison jusqu'à la présentation de ce justificatif. Aucun escompte ne sera pratiqué par le Fournisseur pour paiement avant la date figurant sur la facture ou dans un délai inférieur à celui mentionné aux présentes Conditions Générales de Vente.

#### ARTICLE 4 - Rabais, Remises et Ristournes

L'Acheteur pourra bénéficier des remises et ristournes figurant aux tarifs du Fournisseur, en fonction des quantités acquises ou livrées par le Fournisseur en une seule fois et un seul lieu, ou de la régularité de ses commandes.

#### ARTICLE 5 - Livraisons

- 1° Nos délais de livraison sont donnés à titre indicatif et ne constituent pas un engagement. Ils courent à compter de la date de la validation marchandises ne peut en aucun cas être ni modifié ni différé du fait des retards éventuels de livraison. Les retards éventuels de livraison ne peuvent non plus donner lieu, au profit de l'acheteur, à des pénalités de retard, à quelque indemnité à quelque titre que ce soit.
- 2° Nous sommes dégagés de plein droit de tout engagement relatif aux délais de livraison lorsque les délais de paiement n'ont pas été observés par l'acheteur, lorsque les renseignements à fournir par l'Acheteur ne sont pas arrivés en temps voulu ou sont erronées, en cas de force majeure ou d'événements graves, tels que lock-out, grève, épidémie, guerre, réquisition, incendie, inondation, accident d'outillage, rebut de pièces important en cours de fabrication, refus de pièces sous-traitées, interruption ou retard dans les transports, barrières de dégel, pénurie de matières premières ou toute autre cause provoquant un chômage total ou partiel dans les usines de la SARL Société Eau Vivante ou chez ses fournisseurs, l'ensemble de ces causes devant, de convention expresse entre les parties, produire les mêmes effets que la force majeure.
- 3° Dans le cadre de nos livraisons franco, le transport est à la charge de l'Acheteur mais l'organisation du transport sera réalisé et planifié par la SARL Société Eau Vivante. Dans tous les cas, à la livraison, il appartient à l'acheteur d'émettre toutes réserves utiles et circonstanciées auprès du transporteur dans les délais légaux et d'en aviser immédiatement la SARL Société Eau Vivante. Nous nous réservons le droit d'effectuer des livraisons partielles en fonction de nos disponibilités et après négociation avec le client. Elles seront considérées comme livraisons effectives et devront donner lieu à paiement. Dès la livraison des marchandises, l'Acheteur en deviendra responsable, le transfert de la possession impliquant le transfert de risques.
- 4° Retour de marchandises : Un retour de marchandises ne peut être effectué que sur accord exprès, préalable et écrit de notre part. Le fait de consentir à un retour pour quelque marchandise que ce soit, ne confère pas à l'acheteur le droit d'obtenir un retour pour d'autres marchandises.

Le retour de marchandises devra être effectué dans le mois de la livraison de la marchandise, les frais et les risques du retour sont à la charge de l'acheteur, la SARL Société Eau Vivante choisira le transporteur et le retour donnera lieu à l'établissement d'un avoir.

# ARTICLE 6 - Transfert de propriété - Transfert des risques

Le transfert de propriété des Produits, au profit de l'Acheteur, ne sera réalisé qu'après complet paiement du prix par ce dernier, et ce quelle que soit la date de livraison desdits Produits. En revanche, le transfert des risques de perte et de détérioration des produits du Fournisseur sera réalisé dès livraison et réception desdits produits par l'Acheteur.

# ARTICLE 7 - Responsabilité du Fournisseur – Garantie

Aucune garantie contractuelle n'est fournie par le Fournisseur. Seules les garanties légales sont applicables.

# ARTICLE 8 - Propriété intellectuelle

Le Fournisseur conserve l'ensemble des droits de propriété industrielle et intellectuelle afférents aux Produits, photos et documentations techniques qui ne peuvent être communiqués ni exécutés sans son autorisation écrite.

## ARTICLE 9 - Litiges

Tous les litiges auxquels le présent contrat pourrait donner lieu, concernant tant sa validité, son interprétation, son exécution, sa résiliation, leurs conséquences et leurs suites seront soumis au tribunal de LE PUY EN VELAY.

# ARTICLE 10 -Acceptation de l'Acheteur

Les présentes conditions générales de vente ainsi que les tarifs et barèmes concernant les rabais, remises et ristournes ci-joints, sont expressément agréés et acceptés par l'Acheteur, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire et, notamment, ses propres conditions générales d'achat.

## ARTICLE 11 - Barème de prix unitaire

Les barèmes de prix unitaire sont fournis à première demande de l'Acheteur. Toutefois, compte tenu de la nature du produit, le prix unitaire peut évoluer en fonction de la demande de l'Acheteur.

Bureaux : 17 Bd de la République 43000 Le Puy en Velay • 06 09 38 75 63 • 09 72 37 72 27 • societeeauvivante@ovh.fr Horaires d'ouverture : Lundi Mardi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 - Jeudi Vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 ou sur RDV et à domicile